

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3.

L'aire d'étude globale du projet est située à la frontière entre les départements de la Creuse à l'ouest, de l'Allier au nord-est et du Puy-de-Dôme au sud-est. Les agences touristiques départementales de ces secteurs mettent généralement en avant un tourisme lié aux activités sportives et de loisirs de pleine nature. Le long de la vallée du Cher, des parcours de pêche sont identifiés par les fédérations de pêche et mettent en avant le caractère sauvage de ces paysages, le contact avec les éléments naturels.

Les principaux sites touristiques se situent essentiellement le long des vallées, à proximité de bourgs pittoresques et chargés d'histoire comme Chambon-sur-Voueize. En limite nord, Montluçon concentre également de nombreux monuments historiques, localisés dans la partie médiévale de la ville. Dans l'aire d'étude éloignée, les autres sites touristiques d'importance sont plus disséminés et bénéficient d'une notoriété moindre. Les circuits de grande randonnée pédestre permettent d'effectuer des liaisons entre ces éléments patrimoniaux qui ponctuent le territoire.

Dans le périmètre de l'AER, les sites touristiques se concentrent entre le bourg de Chambon-sur-Voueize et Évaux-les-Bains en s'articulant autour des vallées de la Tardes et de la Voueize. Le caractère encaissé des vallées offre de multiples panoramas aux visiteurs de passage qui peuvent également découvrir de nombreux éléments patrimoniaux dont les églises et anciens monastère de Chambon-sur-Voueize et Évaux-les-Bains.

Bien que l'offre touristique soit bien développée et articulée autour des nombreux atouts du territoire, les paysages champêtres, les cités de caractère, les monuments remarquables et les sites de loisirs de plein air de l'AEE restent en marge des grands sites touristiques de la région. Les trois départements concernés par le périmètre d'étude proposent en effet des activités plus attractives en dehors de l'AEE : le Puy-de-Dôme est davantage orienté vers la chaîne des puys, la Creuse vers la vallée des peintres, près du site de Crozant, et l'Allier vers des villes et lieux touristiques localisés plus au nord.

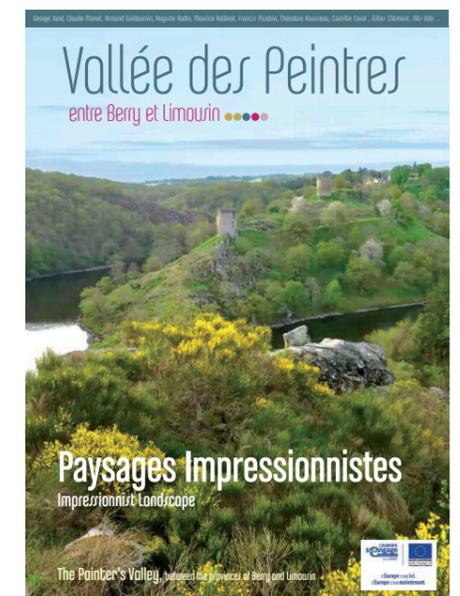
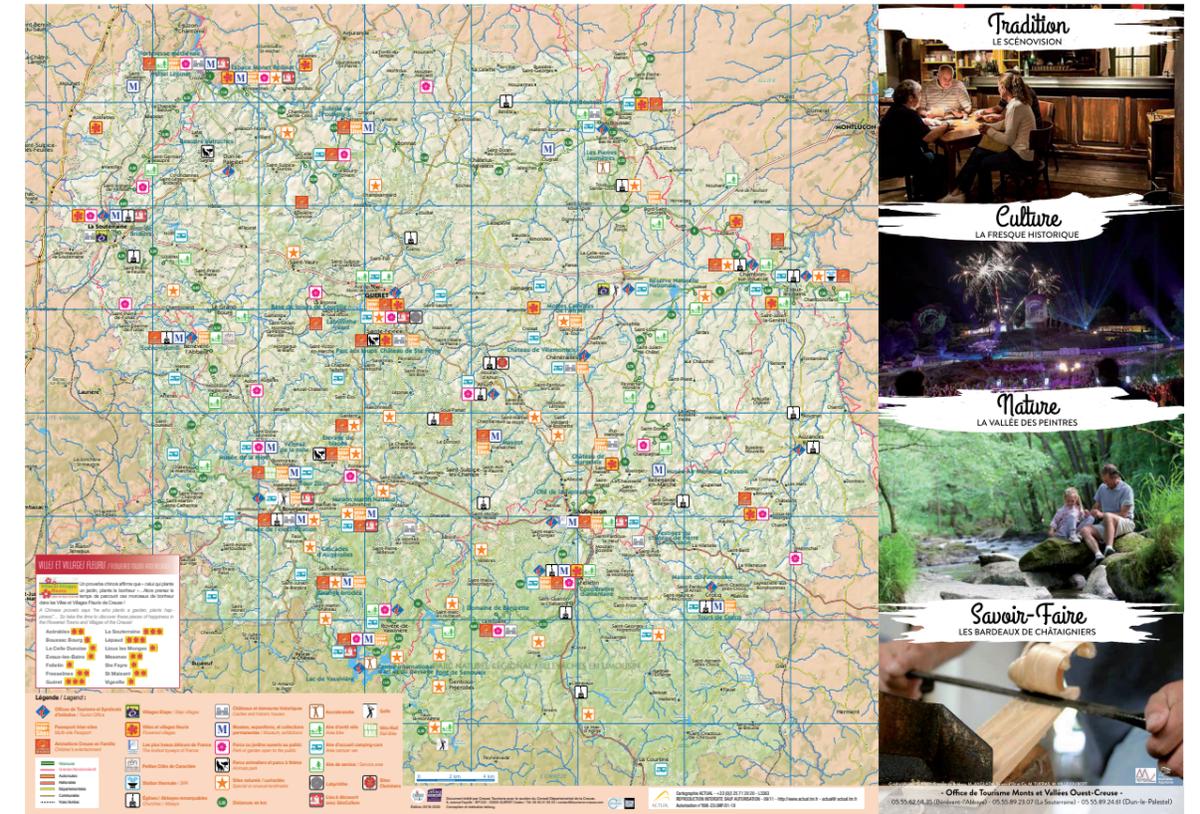


Figure 12 : La stratégie de communication touristique de la Creuse est principalement axée autour des sports et activités de pleine nature, des paysages et du patrimoine local (extraits de brochures touristiques de l'Agence Départementale Touristique creusoise).

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, 2 parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre).

Ces parcs éoliens ont été mis en service entre 2012 et 2017. Bien que relativement éloignés l'un de l'autre, ils apparaissent comme des structures assez marquantes du territoire. Leur implantation rectiligne favorise une bonne lisibilité de ces parcs dans le paysage. Ils s'appuient également sur des éléments structurants du territoire : le tracé de la N145 pour le parc de Savernat et la vallée du Cher pour l'Aérodic - les Chaumes.

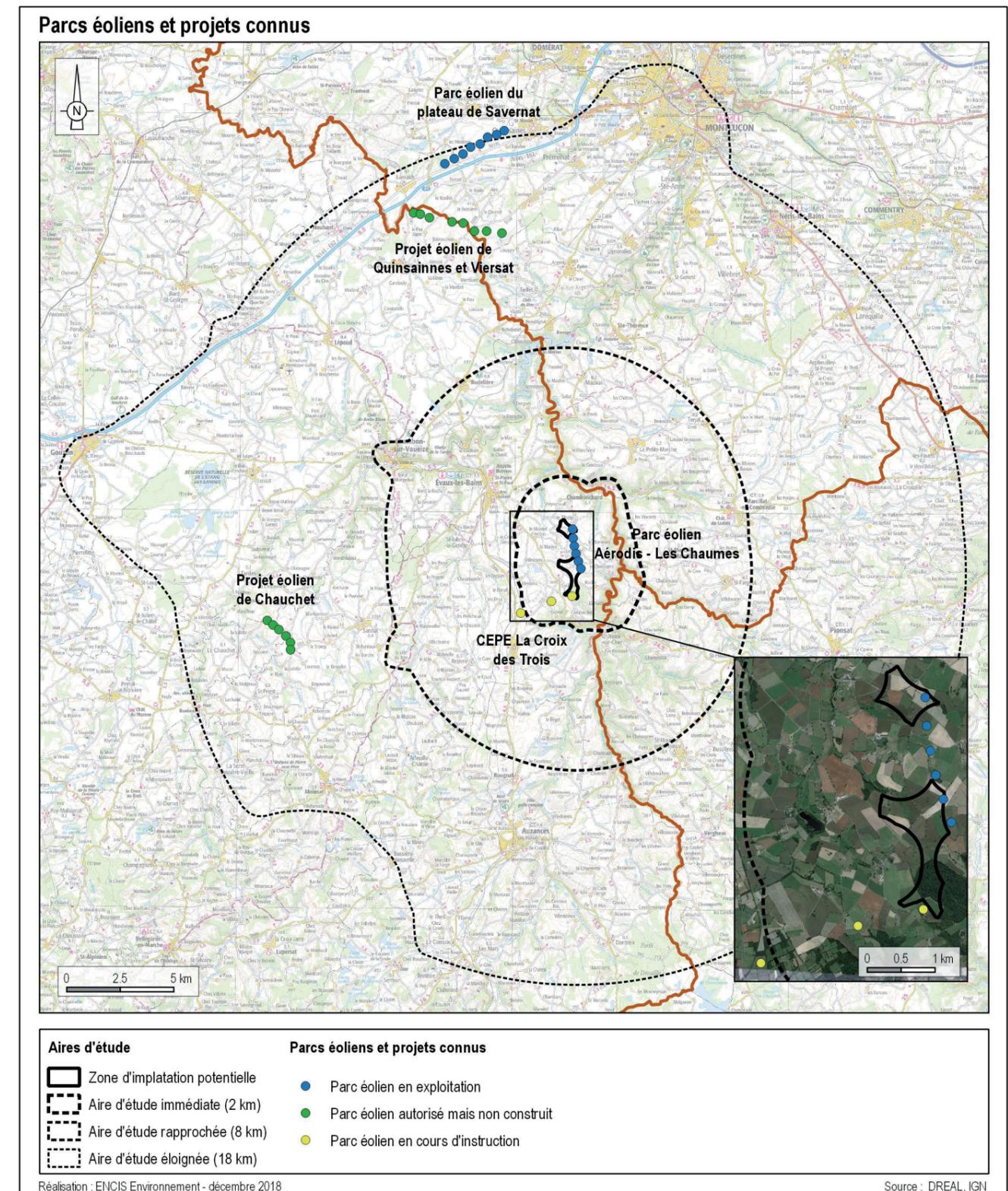
Il est également important de souligner que l'étude actuelle consiste à évaluer l'impact sur le paysage d'une extension du parc éolien de l'Aérodic les Chaumes. Il sera important de conserver au maximum la lisibilité actuelle du parc dans le paysage dans le cadre de l'implantation de nouvelles éoliennes à proximité du parc existant.

3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 6.2.8, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, 3 projets connus de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans le périmètre d'étude global.



Carte 12 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et bourgs de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les communes comptant plus de 2000 habitants ont été sélectionnées pour l'étude des visibilitées depuis le bourg principal. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Montluçon (38 247 habitants en 2015)

Cette ville est implantée dans la vallée du Cher, à environ 18 km au nord de la ZIP. Dans le périmètre d'étude global, la ville concentre les principaux édifices patrimoniaux et lieux touristiques. La cité s'est construite au niveau d'un élargissement de la vallée. Autrefois, elle était située à proximité d'un carrefour stratégique entre deux grandes entités : Berry au nord et Auvergne au sud. La ville connaît un essor économique entre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'au milieu de XX^{ème} siècle, notamment grâce à l'activité du canal du Berry ainsi que la présence de houille dans la région. Le déclin industriel et démographique marque le secteur après la Seconde Guerre mondiale et l'époque des Trente Glorieuses.

Localisée dans le creux de la vallée du Cher, les vues en direction de la ZIP sont masquées par le relief depuis le centre historique de la ville. Les visibilitées concernent essentiellement les limites est et ouest de la ville, au niveau des rebords de vallées. Quelques vues lointaines en direction de la ZIP sont ainsi identifiées le long de la D916. Elles concernent la partie supérieure d'un projet de 200 m théorique, visible au-dessus de la ligne d'horizon. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 18 : Seules les franges est et ouest de la ville de Montluçon offrent quelques vues lointaines vers la ZIP.

Néris-les-Bains (2 750 habitants en 2015)

La ville de Néris-les-Bains est située à environ 8 km au sud-est de la ville de Montluçon, le long de la route départementale D2144. A environ 352 mètres d'altitude, elle marque le début du plateau de la Combraille. La mise en valeur des eaux à dessein thérapeutique date de la colonisation par les romains de la ville qui y font construire deux importants établissements thermaux. Il reste encore de nombreux vestiges de cette période dans la cité et à proximité.

La ville de Néris est localisée sur un léger replat, le long de la vallée du Cournauron. Une série de reliefs, localisés sur un interfluve de deux affluents du Cher : le ruisseau de la Tartasse au sud et celui de l'Ours au nord, masquent les vues en direction de la ZIP. *La sensibilité de ce bourg vis-à-vis de la ZIP est nulle.*

Prémilhat (2 492 habitants en 2015)

La commune de Prémilhat est localisée au sud-ouest de Montluçon. Son développement est essentiellement dû au phénomène de périurbanisation en périphérie de la ville. Il s'est opéré sous forme d'habitat individuel, disséminé le long des routes départementales. Le bourg est situé à environ 16 km au nord de la ZIP.

La plus grande partie de la superficie communale est localisée sur le versant exposé nord de la vallée de la Vernoële. Depuis ce secteur, les visibilitées en direction du sud et potentiellement de la ZIP sont donc masquées par le relief localisé au sud. *La sensibilité de ce bourg par rapport à un projet éolien dans la ZIP est donc nulle.*

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

La N145 au nord-ouest de l'AEE

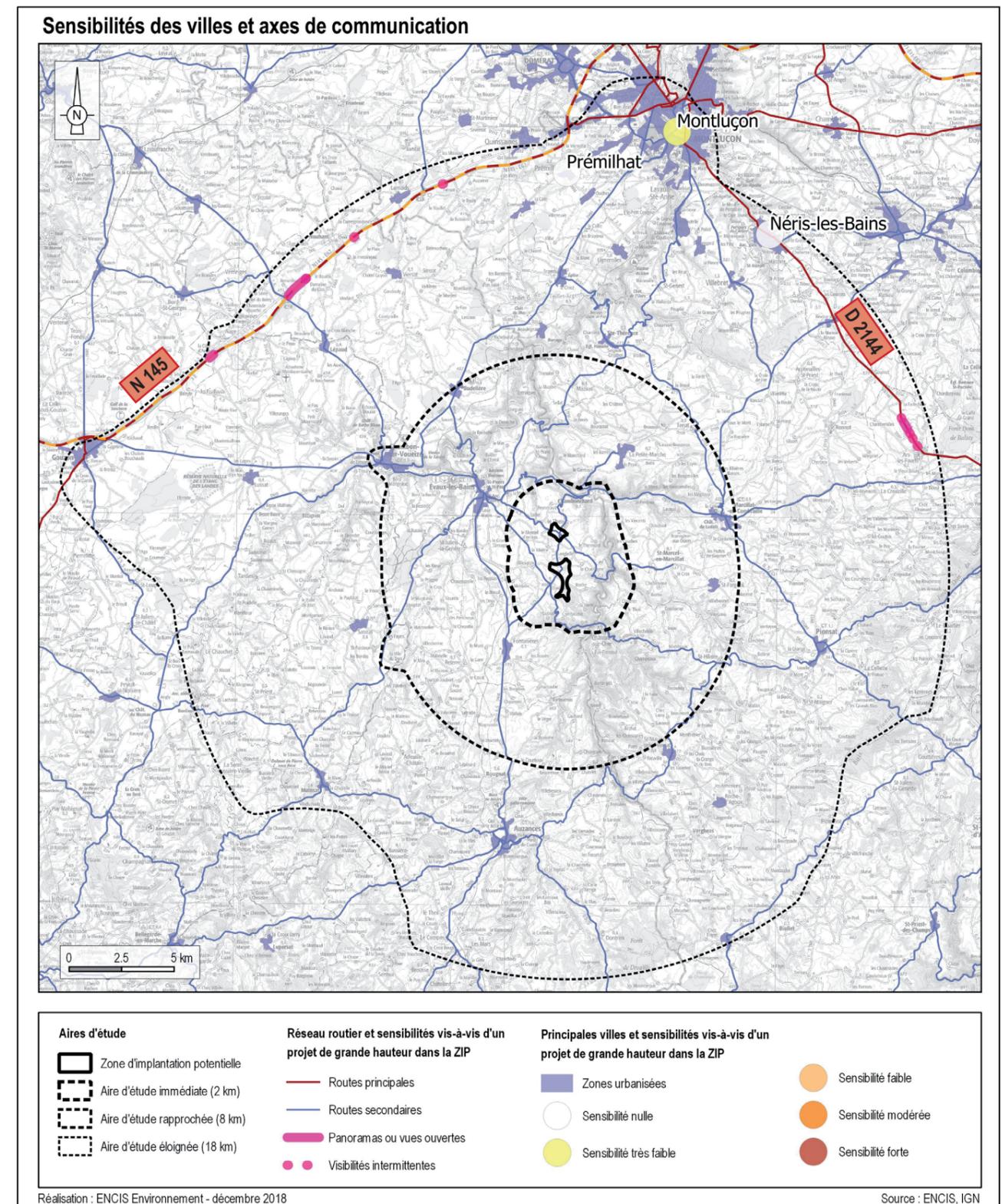
Cette route départementale relie Gouzon à Montluçon dans l'AEE.

Plus largement, cet itinéraire permet de relier selon un axe est-ouest l'A71 à l'A20 en passant par les villes de Montluçon et Guéret (hors aire d'étude du projet).

La majorité du tracé de cette route est accompagné d'aménagements de bord de route : hauts talus ou alignements d'arbres et parfois de talus surmontés de végétation. Sur la portion de route située entre Gouzon et le croisement avec la D917, ces talus masquent les vues vers la ZIP. Passé la D917, on note un court tronçon de visibilité vers la ZIP qui apparaît assez nettement au-dessus de la ligne d'horizon. Ces visibilitées sont néanmoins atténuées par la présence d'arbres qui ponctuent le paysage au second plan, ainsi que par la trame bocagère qui couvre les reliefs situés en arrière-plan.

Passé le croisement avec la D40, aux abords du hameau de Teissat, le tracé de la N145 côtoie le parc éolien du plateau de Savernat. Les éoliennes apparaissent selon un alignement régulier au nord de la route. Avec une hauteur totale de 150 m en bout de pale, elles restent à l'échelle des éléments du paysage proche : trame bocagère et boisements. Un espacement régulier entre chacune, l'éloignement par rapport à la route, favorisent leur intégration dans l'environnement. Depuis ce secteur, un court tronçon de route permet de distinguer la partie supérieure de la ZIP en direction du sud, qui apparaît légèrement au-dessus des boisements, à l'horizon. Sa perception reste cependant atténuée par la végétation située à proximité de la route.

Depuis la N145, les visibilitées sur la ZIP restent très ponctuelles et limitées à la partie supérieure d'un projet éolien. Il faut également noter qu'il s'agira d'observateurs en mouvement avec un champ visuel réduit du fait de la vitesse de déplacement. **La sensibilité de la route par rapport à un projet éolien dans la ZIP est très faible.**



Carte 13 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

La D2144 au nord-est de l'AEE

Cette route relie Montluçon (dans l'AEE) à Montaignut (hors AEE) en passant par Neris-les-Bains (dans AEE).

Sur environ 7 km, elle longe deux vallons, dont les ruisseaux sont des affluents du Cher : le Cournauron et le Polier. Depuis cet axe, une série de légers reliefs en direction du sud-ouest masquent les vues en direction de la ZIP. Plus au sud, entre le lieu-dit les Avenots et Ars-les-Favets, un tronçon d'environ 1 km permet quelques vues lointaines en direction de l'est et donc de la ZIP. Elle apparaît de façon assez lointaine. Sa perception est également atténuée par la trame bocagère proche, même si son linéaire est irrégulier. *La sensibilité de cette route est très faible.*



Photographie 19 : Panorama ponctuel ouvert en direction de la ZIP le long de la D2144.

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions très ponctuelles, voire furtives, d'un projet éolien dans la ZIP.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

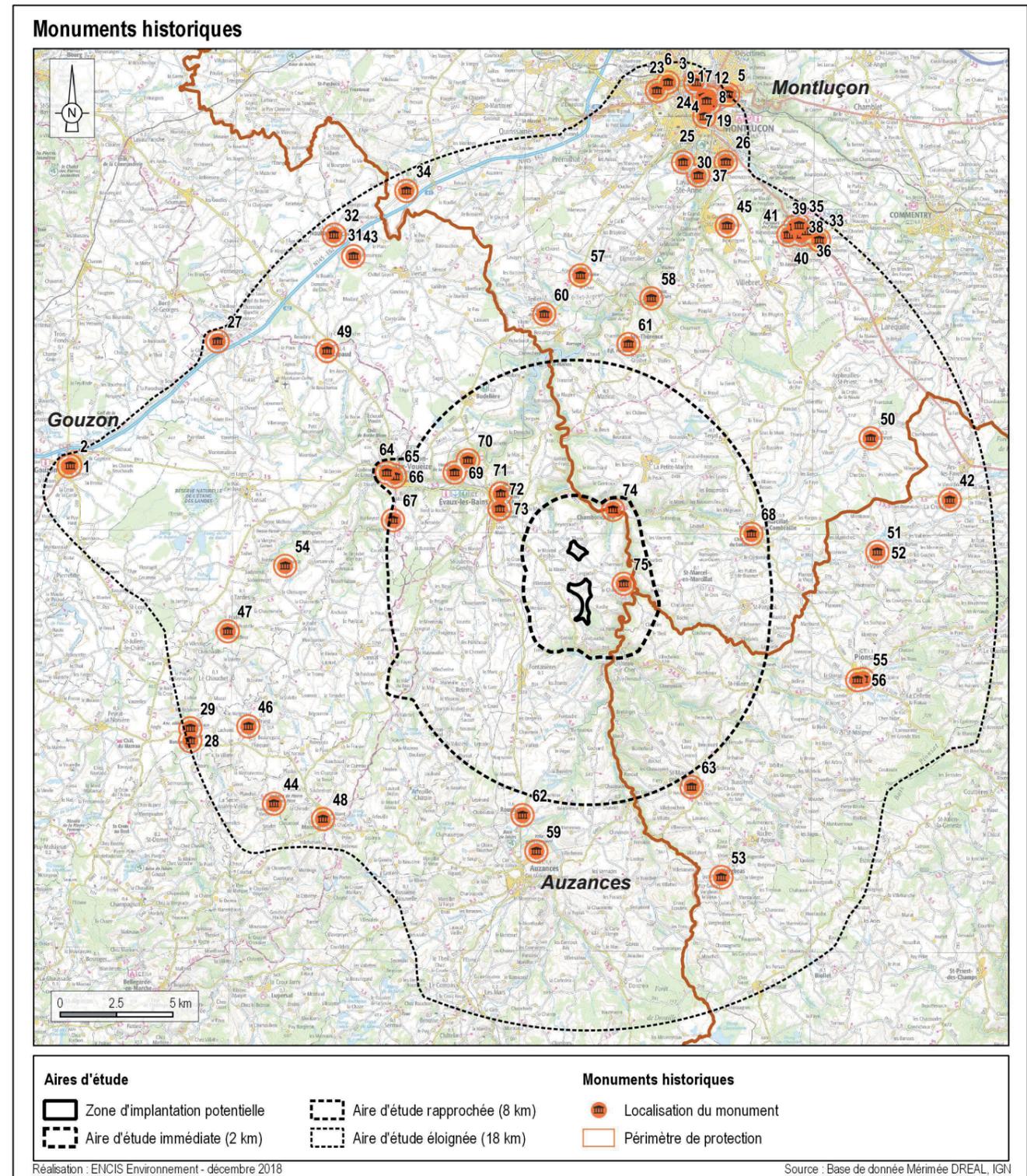
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 75 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 63 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 10 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 2 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 63 monuments historiques : 14 classés et 50 inscrits, dont un comportant des parties classées et inscrites (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 14 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, rapprochée et immédiate.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (18 églises, une chapelle, trois abbayes et une croix monumentale dans l'AEE). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable, excepté les églises et la chapelle localisées dans la ville de Montluçon. On recense également **neuf château et 15 maisons de différentes époques**, plus ou moins bien conservés, ainsi que **des éléments de patrimoine industriel** (anciennes gares), un **hôpital**, deux **sites d'occupation de villas gallo-romaines** et un **dolmen** ainsi qu'un passage voûté dans Montluçon.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **les église Saint-Pierre et Notre-Dame dans le centre historique de Montluçon**, le château des Ducs de Bourbon ainsi que **plusieurs éléments de bâti localisés dans le partie médiévale de la ville**. On note également les nombreux éléments patrimoniaux situés dans la ville de Nérès-les-Bains, généralement liés à son passé de ville thermale datant de l'époque gallo-romaine.

Parmi les 63 monuments historiques de cette aire d'étude, trois présentent des enjeux forts, 27 des enjeux modérés et 33 des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisée soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet éolien dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 63 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée vis-à-vis de la zone projet. Un seul présente une sensibilité faible et 18 des sensibilités très faibles, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Eglise Saint-Pierre à Montluçon (MH localisé au n°9 sur la carte page précédente)

L'église Saint-Pierre à Montluçon est un édifice roman dont la période de construction date du XII^{ème} siècle. Le monument a ensuite connu des interventions successives au XII^{ème}, XV^{ème} ainsi qu'au XVII^{ème} siècle, lorsque sa façade a été remaniée. *L'enjeu de ce monument est fort.*

Elle est localisée au cœur de la ville ancienne de Montluçon. Les ruelles denses qui entourent le monument masquent les vues lointaines. Aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis les abords du monument ou de son périmètre de protection. Une vue en direction du monument est possible depuis le sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon, depuis laquelle la ZIP est visible, à l'horizon. Néanmoins, la ZIP et l'église Saint-Pierre ne sont pas visibles conjointement depuis le sommet de la tour. *La sensibilité du monument est nulle.*

Eglise Notre-Dame à Montluçon (MH n°6)

L'édifice présente un plan à deux nefs. Elle a été reconstruite par le duc Louis II de Bourbon à l'emplacement d'une église romane vers 1400. Les travaux se poursuivirent au XV^{ème} siècle pour en faire une église gothique. La particularité de l'église réside dans sa forme irrégulière, qui semble s'être intégrée dans la morphologie urbaine, au carrefour d'une place et de ruelles étroites. *L'enjeu du monument est fort.*

Inséré dans le contexte urbain dense du centre historique de Montluçon, aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis le monument et ses abords immédiats. L'église n'est pas visible depuis le sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon, ne permettant pas de covisibilité entre le monument et la ZIP. *La sensibilité de l'église Notre-Dame vis à vis d'un projet éolien dans la ZIP est nulle.*



Photographie 20 : Eglise Saint-Pierre dans la partie médiévale de Montluçon.